



RÈGLEMENT ARBITRAGE



2024-2025

**En garde !
Prêts ?
Allez !**

À PARTIR DE 14 ANS



Responsable CRA - Maître MAZIRE

La Commission Régionale d'Arbitrage est composée de

Responsable CRA : Jehanne MAZRE

Responsable Fleuret : Valentin AVIS

Responsable Epée : Denis CHOPARD

Responsable Sabre : Marco BURLA

Membres de la commission :

Référent Doubs : Lucas SCHAUSS

Référent Jura : Coralie GUILLIER

Référent Territoire de Belfort : Valentin Avis

Référent Haute Saône : Axel JOURDA

Référent Saône et Loire : Denis CHOPARD

Référent Côte d'Or : Alexandre BONTEMPS SALPOINTE

Référent Nièvre : Claire FARGEAS

Référent Yonne : Tomas BOBIO

Référent sabre laser : Gilles BEAUFILS

Référent escrime artistique : Fabien BOUVIER

1. *L'Arbitrage des compétitions*

1.1 Règles générales de mise à disposition d'arbitres aux organisateurs pour les championnats de BFC – Epreuve Sélective - Filière H2036 – Tournois de clubs entrant dans le classement régional

En cas d'absence de l'arbitre, le club ne pourra pas participer à l'épreuve. Le prêt d'arbitre est autorisé entre les clubs.

L'organisateur, en fonction du nombre d'inscrits pourra se rapprocher des clubs pour que ceux-ci n'apportent pas d'arbitre.

Si l'arbitre qui se présente à la compétition ne correspond pas à la personne inscrite sur extranet, ou si la personne n'a pas le niveau de diplôme requis, sans accord écrit préalable par du responsable de la CRA, le club s'expose à une pénalité de 100€. Cette pénalité payable avant le début de la compétition sans quoi les tireurs du club ne pourront pas participer à la compétition (les frais engagés par les tireurs ne seront pas remboursés).

- Compétition Individuelle

Chaque club ayant 4 tireurs engagés, **sur la même journée et toutes catégories confondues** (par exemple M11-M13 homme et dame), devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous). **Cet arbitre devra être présent dès le début de la 1ère compétition.**

Les arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- Compétition par équipe

Chaque club ayant 1 équipe engagée devra fournir un arbitre selon les règles en vigueur de la CRA (tableau ci-dessous), **dès le début de la compétition individuelle.**

Ces arbitres resteront à disposition du directoire technique pendant toute la durée de la compétition. Ils seront indemnisés selon le barème régional.

- Filière Horizon 2036

Pour l'épreuve de ligue, tout arbitre en formation régionale peut se rapprocher du club organisateur pour proposer ses services.

Les clubs organisateurs des championnats de Bourgogne Franche Comté M15 et plus doivent accepter tous les arbitres en formation régionale qui souhaitent arbitrer.

1.2 Niveau d'arbitrage pour chaque niveau de compétition

Les arbitres en formation nationale peuvent arbitrer toutes les compétitions (peu importe la catégorie). Toute dérogation à ce tableau doit faire l'objet d'une demande écrite au responsable de la CRA et avoir son accord.

	Catégorie	Niveau d'arbitre obligatoire	Catégorie de l'arbitre
Championnat Bourgogne Franche Comté	M11 - M13	Départemental Formation Régionale ou +	M15 ou +
	M15	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental Formation Régionale ou +	M20 ou +
	M20 – Senior	Départemental Formation Régionale ou +	Senior ou +
	Vétéran	Départemental Formation Régionale ou +	M17 ou +
Filière H2036	M15 – ligue	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – zone	Formation régionale ou +	M17 ou +
	M15 – national	Régional ou +	M17 ou +
	M15 – FDJ	Régional ou + sur convocation CNA Régional ou + sur convocation CRA	M17 ou +
Tournoi Régional entrant dans le classement régional	M13	Formation départementale ou +	M15 ou +
	M15	Formation départementale ou +	M17 ou +
	M17	Départemental ou +	M20 ou +
Tournoi de club	Toutes Catégories	Libre - mais attention en fonction de la catégorie et du niveau, d'avoir un arbitre adapté	En fonction de la catégorie de la compétition

1.3 Indemnités arbitrage

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CREBFC.

Formation départementale	25 €
Départemental	30 €
Formation régionale	40 €
Régional	45 €
Formation nationale	50 €
National	70 €
International C	80 €
International A / B	100 €

Indemnités valables pour toutes les armes lors des épreuves organisées sur le territoire du CRE BFC.

Une journée : 7 heures de présence auprès du Directoire Technique.

Si présence de plus de 7h, il est recommandé pour le club organisateur de valoriser le travail des arbitres en majorant l'indemnisation.

1.4 Formation arbitrage

Le plan de formation de la CRA commence lors de la JNA de début de saison : Journée de formation et passage d'examen QCM pour les candidats aux formations départementales et régionales.

La date et le lieu de la JNA sont fixés par la CRA.

Pour entrer en formation régionale, il faut :

- Participer à la JNA
- Passer le QCM
- S'il est validé : entrée en formation pratique
- S'il n'est pas validé : entrée en formation pratique **MAIS** passage d'un autre QCM en décembre.
- Si celui-ci est validé : la formation pratique continue
- Si celui-ci n'est pas validé : arrêt de la formation

Ce 2^{ème} passage de QCM se fera lors de la compétition H203 sous la direction du responsable de l'arme. Les convocations seront envoyées par mail de la CRA directement aux personnes concernées.

Les référents départementaux sont un relais de la CRA et du CRE. Ils transfèrent les informations de la CRA, CNA et FFE concernant l'arbitrage aux clubs et aux arbitres.

Ils établissent avec l'aide des clubs le plan de formation des arbitres interdépartementaux.

Il existe différents niveaux d'arbitre : interdépartemental, régional, national et international.

La CRA met en place les modalités d'obtention et de formation d'arbitrage jusqu'au niveau régional et aide au passage au niveau supérieur (national).

Chaque arbitre entrant en formation régionale se verra remettre un livret de formation. Ce livret individuel est à donner au référent arbitrage de chaque compétition, il pourra regarder les évaluations précédentes et le cas échéant remplir la fiche compétition.

Diplôme d'arbitre national UNSS

Ce diplôme donne un accès privilégié à la formation régional d'arbitrage dans l'arme.

Tout titulaire de ce diplôme doit prendre contact avec la CRA avant le 15 septembre afin de se faire connaître.

Pour valider le diplôme d'arbitre régional dans l'arme, il faut :

- Participer à la JNA
- Se faire évaluer positivement sur une compétition du CRE de BFC. Cette évaluation doit être faite par le responsable de l'arme dans la CRA.

Il faut au préalable contacter la CRA pour s'assurer que le responsable de l'arme soit présent lors de la compétition arbitrée.

1.4.1 Arbitre départemental

Pour entrer en formation d'arbitre départemental, il faut être de la catégorie M15.

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM lors de la JNA de septembre/octobre
- 15 points : QCM acquis – entrée en formation

Moins de 15 points : entrée en formation pratique MAIS doit repasser le QCM en décembre de l'année

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 20 questions en 30 minutes
- 12 questions communes aux 3 armes
- 8 questions spécifiques à chaque arme

Le format du cursus de formation et d'évaluation est laissé libre à la convenance de chaque département sous la responsabilité du référent départemental de la CRA.

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Piste et espace de jeu des différentes catégories
- Nombre de touches et temps des matchs en poule et TED des différentes catégories
- Application du T 170 1 et 2^{ième} groupes, vue sur le 3 et 4^{ième}
- Feuille de poule et match long en individuel
- Analyse de la phrase d'armes
- Armes préconisées FLEURET-SABRE (EPEE en complément)

1.4.2 Arbitre Régional

Pour entrer en formation d'arbitre régional, vous devez être au moins dans la catégorie M17 et avoir le diplôme d'arbitre départemental.

Les seniors pratiquants en compétitions depuis plusieurs saisons peuvent se présenter directement au régional sans avoir le départemental, **après accord de la CRA.**

Pour entrer en formation pratique, il faut :

- Passer le QCM d'arbitre régional lors de la JNA du mois de septembre/octobre
- 25 points : QCM acquis – entrée en formation

- 24 points ou moins : entrée en formation pratique [MAIS](#) doit repasser le QCM en décembre de l'année (cession de rattrapage)

Le QCM d'arbitrage est composé de :

- 30 questions en 30 minutes
- 20 questions communes
- 10 questions spécifiques à chaque arme

Le candidat devra valider au moins 3 journées d'arbitrages : à minima :

- Au moins 1 épreuve individuelle
- Au moins 1 épreuve par équipe
- Au moins 1 épreuve au-dessus de la catégorie M15 (se référer au tableau en 11.2.)

Pour rappel, les évaluations sont faites sur les compétitions à partir de la catégorie M15.

Le candidat devra pour valider sa formation :

- Participer à la JNA
- Participer à la journée de formation mise en place par la CRA de BFC en plus de la JNA
- Renvoyer au fur et à mesure au responsable de la CRA [une photo de l'évaluation](#) faite lors de la journée d'arbitrage.

Les feuilles d'évaluation sont données par les candidats à l'évaluateur avant le début de la compétition. Seul le modèle du Comité BFC est retenu (document donné lors de la JNA chaque année à chaque candidat et en ligne sur le site du CRE).

Les connaissances requises, en fin de formation, sont :

- Analyse parfaite de la phrase d'armes aux trois armes
- Gestuelle parfaite
- Détection des pannes et réglementation
- Application globale du T 170
- Connaissance des annulations de touches
- Epreuves par équipe, tenue feuille de rencontre
- Tenue correcte exigée

Les arbitres nationaux de la région BFC qui souhaitent se présenter à un examen régional dans une autre arme, passent le QCM de l'arme choisie et sont évalués sur deux compétitions de niveau [M17](#) au minimum.

1.5 Arbitre National

Pour se présenter à l'examen national, il faut avoir 17 ans avant le 31 août et 1 an de pratique au niveau régional. Le candidat est présenté par la CRA aux sessions de juin ou de septembre de l'année N. La CRA organisera une forme de tutorat pour les candidats en formation nationale.

1.6 Référent arbitrage

[Personne mandaté par la CRA après accord du bureau directeur pour superviser la formation des arbitres sur les compétitions. Il est défrayé en fonction de son diplôme.](#)

[Le cas échéant, il aura toute autorité sur les arbitres en formation régionale, et même de niveau inférieur\), pour changer une phrase d'armes incorrecte \(à lui d'expliquer pourquoi cette modification\).](#)

[Lorsqu'un référent est présent sur une compétition, il est préférable de le présenter et d'expliquer son rôle aux compétiteurs et parents.](#)

1.7 Liste des Evaluateurs

Dans la mesure du possible, le candidat ne sera pas évalué par son Maître d'armes.

NOM et PRENOM	FLEURET	EPEE	SABRE
AUGER Jérôme	X		
AVIS Valentin	X	X	
BOBIO Thomas			X
BOUVIER Fabien			X
BURLA Marco			X
CHOPARD Denis		X	
FARGEAS Claire		X	
GAWLAS Richard	X	X	X
GUENET Jean Marc	X	X	X
GUILLIER Coralie			X
JOURDA Axel		X	
MAZIRE Jehanne	X	X	X
PETITOT Jean-Louis	X		
PICCIOLI Laurent			X
ROBERT Antoine		X	
SCHAUSS Lucas			X
VIDAL Philippe	X		
ZOLD Beata			X
A l'extérieur de la Bourgogne-Franche-Comté	CTR ou Responsable CRA de la Région d'accueil OU un arbitre national ou international		

Les référents régionaux :

- Sabre : Marco BURLA
- Fleuret : Alexandre GARNIER
- Epée : Alexandre BONTEMPS—SALPOINTE

1.8 Stage national

Il se déroule à Vichy au mois d'août

Pour participer il faut :

- Faire acte de candidature auprès de la CRA,
- Être arbitre régional,
- Avoir moins de 18 ans lors du stage.

La CRA propose des arbitres à la CNA qui convoque les personnes retenues.

1.9 Sabre Laser - arbitre régional

Pour la validation du diplôme, il faudra :

- Avoir validé son QCM – possibilité de rattrapage durant la saison sportive,
- Avoir participé à au moins 2 formations pendant la saison,
- Avoir été évalué sur au moins 2 compétitions pendant la saison des formations sont proposées lors de chaque compétition dans la région.